

Supplément à **libres** No 130

— Le militantisme, son devenir

2 - 3

— Et maintenant, à vous les jeunes

4 - 5

— Les femmes dans notre Mouvement

6

— Les rechutes

7

— Le médecin du travail — pour qui ?

8 - 9

— Visites aux malades hospitalisés

10

— Questionnaire sur les C.H.A.

11 - 12

— Les isolés — leur intégration

13

— L'abrogation des ordonnances de 1967

14 - 15



No 103

4^{me} TRIMESTRE 1981

**Pour la formation des responsables
et militants**

Le militantisme: son devenir

L'évolution générale de notre pays a été, au cours de ces dernières années, caractérisée par une détérioration de la vie économique et sociale, dominée par le phénomène croissant du chômage, de l'inflation persistante et la survivance d'inégalités...

Une véritable révolution s'est faite à grande vitesse dans le domaine des mœurs, du comportement.

Ces éléments ont considérablement influencé les conditions de vie de chaque personne.

Un climat de morosité et de crainte semble s'être installé chez les plus démunis notamment, au point de déclencher un réflexe de repli sur soi et d'amorcer la résurgence d'un individualisme, facteur de démobilité à tout élan de solidarité, menaçant la vie associative.

Devant ces aspects, réfléchissons... Ne pensons-nous pas que le militantisme est menacé par un surcroît de travail (en dehors des activités professionnelles) :

- pour arrondir les fins de mois (par exemple), pour les uns,
- pour être plus riches... faire partie de ceux qui désirent plus, encore plus, toujours plus, pour les autres ;

Un surcroît de travail pour tous, ne permettant pas de consacrer un temps suffisant d'une part à la vie de couple, la vie de famille, aux loisirs (manque de communication, de relations... manque de détente) et d'autre part à une vie associative.

Si aujourd'hui la vie familiale semble plus difficile à vivre que celle d'hier, la famille, toutes les enquêtes le prouvent, demeure la cellule la plus solide de notre société.

Nous devons donc tout faire pour que son bon climat ne soit pas altéré.

Savons-nous doser nos temps libres ?

N'y a-t-il pas une dispersion de force dans des engagements par trop nombreux dans un trop grand nombre d'organisations ?

Ces engagements sont-ils toujours pris par conviction ? ou plutôt par solitude... par évocation... ?

Au sein de VIE LIBRE, n'y a-t-il pas déphasage entre nouveaux et anciens militants que pourtant tout devrait rapprocher ? entre les membres de la famille du militant ?

Le conjoint s'intéresse-t-il toujours autant à la vie du Mouvement ? Dans la négative, pourquoi ?

Les orientations VIE LIBRE correspondent-elles toujours au choix initial du militant ?

Ceci dit, et pour remédier aux quelques menaces qui peuvent peser sur le militantisme et favoriser l'épanouissement du militant et les membres de sa famille, chacun de nous n'a-t-il pas à :

— ORGANISER SA VIE DU MIEUX POSSIBLE en prenant soin de sa SANTE, de celle des siens en équilibrant SOMMEIL - TRAVAIL - DETENTE,

— REFLECHIR, en couple, en famille, entre amis,
et ce pour mieux réapprendre à se connaître, à s'aimer et contribuer au bonheur de chacun,

réorganiser la vie du couple, de la famille, en fonction de la capacité réelle du conjoint ou du malade guéri, apte à prendre la place qu'il occupe dans la cellule familiale ou auprès du conjoint et des enfants et les responsabilités qui lui reviennent.

— Apprendre à connaître ses limites :

- ne pas sacrifier sa famille à un militantisme exagéré ;
- savoir s'arrêter de temps en temps et prendre du recul ;
- ne pas militer pour fuir des problèmes, se fuir soi-même ou s'évader ;
- essayer de résoudre préalablement ses difficultés, seul, avec d'autres ou d'autres foyers qui vous accordent leur compréhension ;

hension, confiance et discrétion et qui partagent leur expérience et leur réflexion. Demander si besoin est, le concours de spécialistes (conseiller conjugal, médecin...).

— CHOISIR ses engagements, en fonction :

- de ses opinions,
 - de ses possibilités,
 - de sa vie familiale et professionnelle,
 - de sa santé
- et limiter ces choix.

Au sein du Mouvement.

— Que le militant (e) soit authentiquement VIE LIBRE en faisant abstraction des engagements externes, familiaux, syndicaux, politi-

ques, pour ne rester que VIE LIBRE aux diverses réunions et manifestations du Mouvement.

— Remise en cause de la place du conjoint, des jeunes dans le Mouvement.

Le militantisme VIE LIBRE ne doit pas être la cause de frustration ou de dissension au sein de la famille, pour l'un ou l'autre des éléments du foyer.

L'idéal, c'est le couple militant, se complétant et s'épaulant, auquel se joignent les jeunes, fils ou filles et bien entendu les « isolés », chacun apportant au Mouvement ses richesses spécifiques.

Foyers LEBRET et REBILLON.

FAISONS ABONNER ET ADHÉRER

Un abonné, c'est quelqu'un qui pourra
ensuite devenir membre sympathisant.

Des personnes qui ne désirent pas
adhérer peuvent néanmoins s'abonner
à « LIBRES »

Adhésions et abonnements

deux efforts complémentaires...
et à faire... !

Et maintenant...

à vous les jeunes

CONGRES DE LYON EN 1980

« On peut compter sur les jeunes, c'est du concret. Ils nous ont remué les tripes, que de richesses chez tous ces jeunes... ».

Des grands moments « jeunes », Vie Libre en a vécu beaucoup. Par exemple, en mai 1957, Congrès National à Clichy.

La commission « enfants, adolescents, jeunes adultes » exprime ces quelques résolutions.

- Former partout où cela est possible des équipes jeunes.
- Profiter des vacances pour établir des contacts entre régions.
- Faire connaître Vie Libre, vulgariser son esprit par des exposés faits par des jeunes à des jeunes.
- Rédiger une page spéciale de Libres : l'alcoolisme et les jeunes.
- Les militants adultes se doivent d'appuyer les réunions d'équipes de jeunes susceptibles de fournir plus tard les cadres du Mouvement.

EN MAI 1966,

CONGRES NATIONAL A VICHY

120 jeunes débattent en commission trois idées.

- Nos parents.

Hier, nous les jugions, aujourd'hui nous sommes fiers et comblés, nous avons besoin d'eux, mais ils ont besoin de notre cœur.

- Les camarades.

Face à l'abstinence, la commission jeunes, à l'unanimité préconise l'abstinence totale. La gaieté ne vient pas de l'alcool, mais de la joie de vivre.

- La prévention des jeunes et l'information.

Nous connaissons Vie Libre, mais les autres le connaissent-ils. Pour cela, nous devons employer tous les moyens qui sont à notre portée. Les moyens demandés : des délégués jeunes, une commission nationale pour intégrer nos camarades jeunes dans les sections locales.

En 1980, au Conseil National, les souhaits exprimés au Congrès de Lyon sont repris avec un grand espoir qu'il y aurait des remontées.

Qu'en est-il ? Rien... Seuls les jeunes de l'Oise répondent. Félicitations.

Et pourtant, quels sont les souhaits des jeunes aujourd'hui ? Par rapport à hier, ils n'ont pas changé dans leurs bases fondamentales le désœuvrement et la non communication jeunes-adultes d'hier et d'aujourd'hui sont toujours des problèmes préoccupants, sauf qu'ils ont changé de style et de principe avec les années.

REGARDONS CES SOUHAITS DU CONSEIL NATIONAL DE 1980 DANS SON ENSEMBLE

- Une sensibilisation accrue à l'action.
- Prise de conscience, de considération par les anciens pour prendre des responsabilités.
- Souhaits de former des équipes de jeunes et de se rencontrer entre elles (Brest et Rouen, Rive droite).
- Affirmation d'un dialogue entre les générations.
- Représentation des jeunes dans les rencontres nationales (Congrès et Conseil National).

Militants adultes, réagissons...!

Le nombre de cartes roses "jeunes" diminue chaque année...!

- Information des jeunes sur l'alcool : école primaire. Information par les jeunes et encouragement à l'abstinence.
- Proposer des informations et des enquêtes dans les revues « Libres et Agir » et susciter des correspondances.
- Savoir la force représentative des jeunes dans le Mouvement par leur adhésion.
- Le Mouvement ne pourrait-il pas éditer un document pour les jeunes, fait par eux-mêmes, et pourquoi pas un numéro spécial de Libres sur les jeunes ?
- Créer un contexte de confiance favorable, une qualité de relations et d'échanges jeunes et adultes pour permettre une plus grande action en profondeur dans toutes les structures du Mouvement Vie Libre.

Nous avons besoin des jeunes partout.

Lors de la création d'équipes de base, nous pensons au nombre de participants, aux personnes qui vont la composer. Pensons-nous que dans la famille du malade qui est pris en charge, il y a des enfants. Une équipe de base « Jeunes » pourrait prendre contact avec ceux-ci.

Ne serait-elle pas un complément à la carte de relation, un autre moyen de prise de conscience des responsabilités. La mise en commun en Commission Jeunes et la remontée des actions et informations en Comité de Section, des jeunes, invités à titre d'observateurs dans ce Comité, prendraient certainement une autre dimension.

Il y a certainement d'autres idées et propositions dans l'esprit et la Charte du Mouvement Vie Libre.

« Jeune ou devenu adulte, il appartient à une famille, soit qu'il se trouve encore chez ses parents, soit qu'il ait son propre foyer ».

« Membre malade, c'est tout le corps familial qui en est ou le responsable ou la victime, car il y a les deux ! Aussi bien, les militants du Mouvement ne devront jamais oublier la famille : père, mère, frères, sœurs, époux et épouse, parents et beaux-parents, enfants, amis ou relations, voisinage du Foyer ».

« Vouloir sauver un buveur, c'est aussi vouloir sauver son foyer, le conjoint et les enfants, d'où nécessité d'une branche jeune... ».

L'année 1981 peut être un des temps forts le plus important, la pose de pierres solides, une source d'échanges, de solidarité et de générosité. Si c'est oui, comme je le pense, il faut le savoir et massivement.

Il n'est pas pensable que nous soyons une organisation représentative, si avec nous, ne militent pas de nombreux jeunes.

Une grande place est réservée à la jeunesse. Il faut la prendre. Dans la réalisation du Plan de Quatre Ans, dans la presse, dans toutes les actions que Vie Libre mène ou va mener. Dans un esprit de vrais militants, de vrais responsables, réellement intégrés dans nos équipes de base, comités de sections, départementaux, régionaux et au comité national.

Il faut que les jeunes participent, il faut y croire, pas seulement rêver.

GENNESEAU Michel.

Les femmes dans notre mouvement

LES FEMMES DANS NOTRE MOUVEMENT

Depuis sa création, VIE LIBRE n'a cessé d'accorder la place qui leur revient dans la présence, la guérison et la promotion des femmes à l'intérieur de notre mouvement.

On ne peut d'ailleurs oublier parmi les fondateurs de notre Mouvement, Germaine CAMPION.

Le cheminement dans la guérison est souvent plus difficile pour la malade alcoolique. En effet, pour aider son mari, une épouse deviendra plus aisément abstinente. Il n'en est malheureusement pas toujours de même pour le conjoint vis-à-vis de son épouse.

En outre, l'alcoolisme féminin est encore mal accepté, condamné et l'on peut comprendre toutes ces femmes encore malades qui n'osent se confier, se décider à se faire soigner.

Il y a également toutes les épouses de buveurs guéris qui ont pendant une durée plus ou moins longue vécu la maladie alcoolique avec leurs enfants.

Grâce à ces femmes qui ont su vaincre les obstacles, malades guéries et abstinentes volontaires, l'action militante est importante.

Leur rôle, en totale collaboration entre militants et militantes est multiple.

Certaines actions sont personnelles. Le témoignage du verre d'eau, le témoignage de guérison, sont des faits qui ne passent pas inaperçus.

D'autres sont relatives aux femmes entr'elles.

LES PERMANENCES FEMININES :

Dans un souci constant de respect de tous et toutes, elles seront présentes pour accueillir la malade (ou l'épouse du malade) à la recherche de conseils, compréhension et affection.

La discrétion et l'écoute seront le souci dominant de l'équipe accueillante.

LES COMMISSIONS FEMININES :

Si elles sont utiles, ces rencontres doivent avoir le reflet constant de formation et d'information.

Elles doivent refléter l'UNITE et le RESPECT des unes et des autres.

Il faut que des thèmes soient fixés pour ces réunions.

Ces dernières doivent être intéressantes, motivantes, formatrices, car dans l'autre cas, on en arrive bien vite à une lassitude.

LA PLACE DES FEMMES DANS LES EQUIPES DE BASE :

Il ne saurait être question d'un mouvement VIE LIBRE masculin, l'autre féminin. Nous sommes complémentaires les uns des autres.

Lors des rencontres en foyer, elles sauront et devront par leurs conseils, leur amitié, amener la malade à se faire soigner, la conjointe à devenir abstinente, pour une guérison sûre et durable.

L'écoute et la discrétion demeurent toujours les qualités requises.

LES REUNIONS MENSUELLES :

Leur présence est indispensable pour l'avancée de notre mouvement. Le dialogue entre les buveurs et buveuses guéris, abstinents et abstinents volontaires, permet lors de ces réunions mensuelles, journées d'étude, week-ends et stages de formation, une continuelle PROMOTION.

LA RESPONSABILITE DES FEMMES DANS LE MOUVEMENT :

De plus en plus de femmes n'hésitent pas à prendre des responsabilités au sein des comités de section, départementaux, régionaux, etc...

Il faut, comme le dit la CHARTE, qui doit être constamment notre outil de travail, un mouvement familial, représentatif et promotionnel pour tous et toutes.

On voit donc le rôle important de la femme dans l'action militante qu'elle soit buveuse guérie, épouse de buveur guéri ou abstinente volontaire.

Il faut donc que son action militante soit totale dans l'esprit du mouvement, dans une constante discrétion et le respect de tous et toutes.

Marcel THIENPONT.

Les rechutes

C'est un sujet qui est rarement débattu au cours de nos réunions d'équipes de base ou de sections, et pourtant il serait souhaitable que tous les militants sachent quelle attitude adopter devant un malade en rechute.

L'alcoolique est un malade qui peut guérir dès l'instant où l'on admet cette situation ainsi que les problèmes qui peuvent en découler. Pour de nombreuses maladies il y a un risque de rechute ; la maladie alcoolique ne fait pas exception à la règle.

Les occasions qui peuvent provoquer cet accident de parcours sont nombreuses et différentes suivant les malades, mais il faut faire plus particulièrement attention à des périodes bien précises : les vacances, les fêtes de fin d'année, etc... Il y a aussi les provocations, lorsqu'on vous dit : « un verre, cela ne peut pas faire de mal », et pourtant, ce simple verre, soi-disant inoffensif, suffit pour réveiller ce besoin de consommer de l'alcool.

APPELER UN AMI DE VIE LIBRE

Bien souvent quand le malade sort de cure, il pense que maintenant c'est terminé et qu'il n'aura plus jamais envie de boire. Son organisme ne réclame plus d'alcool, il semble avoir retrouvé un équilibre, malheureusement ce n'est pas toujours très solide et il suffit de peu de chose pour que cet équilibre s'écroule. Un exemple : Robert n'a pas informé ses camarades de travail de la vraie raison de son hospitalisation, et au cours d'un arrosage, il s'est fait piéger, il n'a pas osé refuser le verre de boisson alcoolisée et cela a entraîné sa rechute.

Quand cet incident arrive, il ne faut surtout pas dramatiser mais au contraire en tirer une leçon. En effet bien souvent, on pense que cela n'arrive qu'aux autres, que soi-même on est à l'abri, mais lorsque la rechute est là, l'orgueil personnel en prend un coup.

A ce stade, plusieurs démarches sont possibles : la première est qu'il faut faire appel à un ami de VIE LIBRE, celui en qui on a le plus confiance. Il ne faut pas avoir peur de lui expliquer la situation, il comprendra, ne jugera pas, mais au contraire fera tout son possible pour prouver que l'on peut compter sur son amitié, sur son expérience. Il conseillera certainement de reprendre contact avec le médecin, expliquera que la guérison n'est pas toujours acquise à la fin des soins.

Bien souvent on abandonne les médicaments beaucoup trop tôt ayant l'impression d'être fort alors qu'en réalité on est encore faible. La rechute peut être une étape vers la guérison. Elle n'est pas conseillée, mais lorsqu'elle arrive il faut réagir et faire en sorte qu'elle ne dure pas trop.

Il ne faut pas considérer cela comme un échec, mais au contraire si on réagit bien ce n'est que partie remise et on peut la gagner avec le désir de guérir et l'aide des militants.

L'équipe de base est certainement le lieu où le dialogue et l'échange sont le plus bénéfique. C'est en restant en contact avec les amis VIE LIBRE que l'on trouve les moyens de redevenir abstinent.

ACCUEILLIR ET COMMUNIQUER

Le fait de militer dans un mouvement permet d'éviter plus facilement la rechute, car les contacts fréquents avec les malades nous rappellent ce que l'on était il y a quelques mois,

L'action est le meilleur des médicaments. Elle ne les remplace pas, mais consolide la guérison.

L'abstinence familiale est aussi un moyen d'éviter la rechute, car avoir à tous les repas, une bouteille d'alcool devant soi, cela risque, à plus ou moins long terme, de provoquer la rechute.

Il arrive aussi que des militants « bousculent » un peu trop le malade et « l'embarquent » à l'hôpital sans qu'il ait véritablement pris conscience de son état de malade. Il y a de grandes chances, alors, pour que la rechute arrive à la sortie de l'hôpital...

Pour éviter cela, il est souhaitable que pendant la période de soins, en cure ou post-cure, les militants informent toutes les personnes qui sont en relation avec le malade (famille, amis, camarades de travail) afin qu'à son retour, il trouve une aide et un soutien pour faire face à ce nouveau mode de vie. Le plus important sans doute, est l'accueil de la famille. On ne devra pas parler du passé ; il faut tirer un trait sur toute la période d'alcoolisation. Il faut tout faire pour montrer la confiance des siens et que de nouveau il a droit à sa place d'époux et de papa.

Louis LE BLEVEC.

Le médecin du travail

Pour qui ?

La médecine du travail, créée après la guerre (loi du 11 Octobre 1946) était à l'origine un outil très important pour la prévention.

Un texte de cette époque précisait : « La mission de la médecine du travail est d'éviter toute altération de la santé des travailleurs du fait de leur travail, notamment en surveillant les conditions d'hygiène, les risques de contagion et l'état de santé des travailleurs ».

Statut du médecin du travail

Le législateur lui a donné un statut afin d'assurer son indépendance nécessaire à l'exercice de ses fonctions. Il a aussi prévu l'intervention des organismes de contrôle, et aussi en cas de litige, de l'inspection du travail.

Son recrutement

Le médecin du travail est recruté par son futur employeur et proposé par lui à l'organisme de contrôle. Il ne peut être nommé qu'avec l'accord : (C.T. art. R 241 31)

— du comité d'entreprise ou d'établissement (service autonome),

— du comité inter-entreprises ou de la commission de contrôle (service inter-entreprises),

— du conseil d'administration (service inter-entreprises),

— du conseil d'administration (service inter-entreprises administré paritairement).

Son statut est aujourd'hui ambigu. Cette ambiguïté est liée au fait qu'il est un « salarié » de l'employeur, pour assurer le bien-être des travailleurs.

Ceux-ci sont méfiants vis-à-vis de ce salarié qui pourrait se transformer en contrôleur médical.

Les absences trop longues ou répétées, les visites d'embauche ou de reprise de travail, sont souvent l'occasion pour déclarer certains travailleurs inaptes à effectuer leur travail.

Dans certains cas, en faisant des propositions de reclassement, (les malades alcooliques y échappent rarement) débouchent largement sur des licenciements.

Dans ces conditions, la méfiance des travailleurs et des syndicats est souvent justifiée et le fossé qui sépare le pouvoir médical et les syndicats au sein des entreprises ne fait que grandir.

D'autre part, si le médecin du travail applique son rôle préventif dans l'entreprise, sa mission dépasse largement les murs de son cabinet. Il peut en effet donner son avis sur les moyens de fabrication, le travail posté, les mutations, le déclassement qui peuvent affecter les travailleurs et employés.

L'employeur apprécie rarement ces ingérences. La liste des conflits opposant médecins du travail et directions est fort longue. Les licenciements de médecins ne sont pas l'exception.

L'arbre planté en France en 1946 a-t-il donné tous les fruits qu'en attendait le législateur ?

Réorganiser son statut

Entre la qualité des textes de 1946, qui définissaient son statut et son rôle, dont la valeur est admise par tous les intéressés (ils ont servi de modèle à bien des législations étrangères), et leur application, une distance importante les sépare. Cela fait qu'aujourd'hui le statut du médecin est à revoir, pour protéger son indépendance totale et lui permettre de marcher sur ses deux jambes.

Son rôle doit s'élargir dans l'entreprise, compte tenu de l'évolution des moyens et des techniques modernes de production, qui ne sont pas sans danger pour l'homme.

Lui donner aussi, une formation plus adaptée !

Des statistiques formelles

Le lieu de travail reste l'une des causes premières des atteintes à la santé.

Les militants du Mouvement VIE LIBRE qui mènent ou participent à l'Action du Travail qui les mobilise depuis des années, ne peuvent ignorer le rôle important du médecin du travail.

Il semble, d'après les faits d'action remontés au Secrétariat, que mis à part quelques exceptions, nous collaborons moins avec le médecin du travail, par rapport, qu'avec un médecin de ville, dispensaire, centre de santé ou hôpital.

Pourquoi ?

— Est-ce une attitude de méfiance de notre part ?

— Ou une hésitation à pénétrer dans un rouage qui risque de coincer ?

— Ou encore, manquons-nous de conviction ou de formation, pour entreprendre nos actions, nos interventions ?

Une conclusion identique :

Tous les rapports de nos journées d'étude, week-ends de formation qui avaient pour thème : l'ACTION AU TRAVAIL, convergent en soulignant que le travail, quel que soit le lieu où il s'exerce, est un lieu de contact donnant l'occasion de consommer plus ou moins régulièrement des boissons alcoolisées, en dépit d'un règlement intérieur existant, mais jamais respecté, ainsi que du contrôle d'introduction de ces boissons alcoolisées.

Le rapport des week-ends d'étude du Comité Départemental du Nord des 17 et 18 Mai 1980 à Merville, fait ressortir que « le lieu de travail pour les jeunes, très souvent, c'est l'occasion de faire connaissance avec les boissons alcoolisées et d'incitation à une consommation qui, de régulière, risque de devenir exagérée et parfois dangereuse ».

C'est à longueur d'année, que les jeunes sont invités « à payer leur entrée », à montrer « qu'ils sont des hommes » et qu'ils prennent bien souvent, avec leurs collègues adultes, leur première cuite, parfois avec la participation de certains supérieurs.

Ce même rapport souligne, très justement, le cas des buveurs modérés qui éprouvent des difficultés à se maintenir dans les limites du raisonnable et à résister aux nombreuses invitations.

Et c'est vrai que les « vieux principes » du monde du travail sont bien souvent à la base de l'alcoolisation du milieu professionnel.

Mais en regardant du côté des restaurants d'entreprises, beaucoup trop ne servent que des boissons alcoolisées.

Les comités d'entreprises en fin d'année, organisent des fêtes, que nous ne contestons pas, mais nous disons notre inquiétude face aux cadeaux, ou lots de tombolas, remplis d'alcool !

Nous ne pouvons rester indifférents.

Un mutisme de notre part pourrait, à la limite, être comparé à une certaine complicité.

Notre attitude doit être responsable

— Apporter, à tout moment, le témoignage de notre abstinence, la valeur de notre verre d'eau.

— Etre vigilant, calme et pondéré, dans nos différentes actions, démarches, interventions.

— S'affirmer buveur guéri et militant du Mouvement Vie Libre qui entend se faire respecter en tant que tel, tout en respectant les autres.

— En prenant place dans un syndicat de notre choix (sans précipitation) mais avec sérénité et détermination.

Voici quelques points de repères, qui peuvent nous aider à mieux nous situer dans la vie professionnelle. Notre handicap n'est-il pas de rester isolé justement, après une cure, dans l'entreprise ?

Sans l'affirmation de notre présence et de notre existence, comme buveur guéri, sur le lieu de travail, est-il possible de se faire reconnaître partenaires sociaux ?

Nous aimerions que des réponses nous parviennent, à partir de faits vécus d'actions concrètes.

Nous allons nous rendre très prochainement auprès du Ministre de la Santé, et nous lui demanderons de revoir le rôle de la médecine du travail et sa carte préventive avant tout.

Mais nous insisterons pour une prévention humaine d'abord et une prévention sociale ensuite.

Merci des suggestions que vous pourriez faire. Elles seront toutes étudiées.

A. GRELIER.

Visites aux malades hospitalisés

C'est l'une de nos plus courantes activités et nous ne devons pas la négliger — quelques réflexions nous aideront à mieux saisir toute l'importance et le sens de cette démarche auprès de nos camarades malades.

La raison

Il a été prouvé, durant 28 années d'action VIE LIBRE, que les soins aux malades éthyliques sont bien souvent plus efficaces en milieu hospitalier que par des cures ambulatoires. Lorsque la nécessité des soins a été comprise par le malade, suite aux nombreuses interventions de sa famille, du médecin, du militant VIE LIBRE, le rôle du militant ne s'arrête pas là.

Son souci est de suivre la progression de guérison de celui ou celle qui est « déjà » un ami et dont la relation s'approfondira au fur et à mesure des contacts. D'où la nécessité d'établir des contacts dès le début des soins, c'est-à-dire à l'hôpital d'abord.

L'action

Ce n'est pas tous les jours, voire les semaines, que le militant a l'occasion d'envoyer en soins un malade ! Mais s'il a pris la responsabilité de visiter spécialement un malade... Paul par exemple, c'est plus fort que lui, il ira aussi voir les « autres » malades ! Pourquoi ? C'est simple, c'est bête, mais c'est très profond ! On peut dégager trois grandes raisons qui motivent ce comportement, cette action... bien qu'il y en ait d'autres aussi... Ce sont :

- Prise de conscience de ce que l'on était... et ce qu'on est devenu.
- Sens de l'amitié réelle à cultiver et faire partager.
- Sentiment de responsabilité de l'ancien malade envers autrui, envers l'avenir des autres malades.

Une prise de conscience

Entourage, milieu familial et de travail, relations. Ces éléments stimulent notre fierté d'avoir retrouvé notre aplomb physique et moral ! On « tire le chapeau » parfois devant vous et il arrive aussi de recevoir des éloges sur notre conduite... Oui mais, avant ? Y pense-t-on encore ?

Lorsque l'on vient à l'hôpital en « guéri », il semble que le lieu vous pousse malgré vous à un retour en arrière, à une réflexion intime... Si vous êtes dans l'hôpital où vous avez reçu l'espéral ou l'apomorphine, les soins divers, vous vous remémorez le passé. Vous revoyez la chambre, le lit, les flacons de sérum, les cachets... et vous réfléchissez... Il a fallu tout cela, les infirmières et infirmiers, les docteurs, une somme de patience, de gentillesse ! Il y avait de la part des soignants, des sourires timides, anxieux, encourageants toujours... Faites la comparaison avec ceux que vous recevez maintenant lors de vos visites ! Ils sont francs, clairs, joyeux et fiers de votre réussite. Doit-on tromper cette confiance ? Le fait d'aller visiter des malades à l'hôpital est un facteur de persévérance dans l'abstinence par l'incitation à la réflexion. Mesurons le chemin parcouru...

Le sens de l'amitié

Qu'allons-nous faire à l'hôpital, sinon porter le témoignage de notre guérison à ceux qui souffrent encore en attendant la leur ? Aller vers les autres, n'est-ce pas une école, pour nous, de volonté ? Mais, outre le facteur de guérison que déclenchent ces visites, n'y a-t-il rien d'autre qui nous pousse à les faire ?

Une vision claire et toute simple nous fait constater que si nous devons donner notre amitié à quelqu'un, encore faut-il le connaître au moins physiquement ! Bien sûr l'amitié morale est réelle aussi, mais elle est toujours amenée à se concrétiser par la connaissance de l'être auquel elle est destinée.

Lorsque nous venons encourager le malade à l'hôpital, n'est-ce pas là, la source véritable de cette affinité de deux êtres qui seront destinés à s'épauler lorsqu'ils seront tous deux face aux responsabilités de la société ? Ce courant de sympathie qui s'établit entre le malade et le guéri est la base d'une amitié en perspective. Les contacts, d'être à être, pris dans le même creuset qui a changé notre vie, sont plus profonds, sincères, que ceux ébauchés dans de vagues rencontres sans lendemain.

Vraiment, ce sentiment qui s'ébauche est très fort car il est une base de rapports qu'il serait sincèrement navrant de saborder. Si l'on est venu dans le but précis de faire son possible envers le malade visité, il est inconcevable que notre démarche ne soit pas une manifestation d'amitié réelle. Cette amitié continuera lorsque le gars viendra en section. Les copains VIE LIBRE pourront-ils faire autrement que de « donner » aussi la leur au nouveau venu ? Et lui, il sera automatiquement mis dans ce circuit amical où il sera attiré et réceptif. L'AMITIE naît souvent d'une souffrance commune... Ne pas l'oublier ensuite...

Un sentiment de responsabilité

Ce sentiment ne se développe pas seulement lors d'une visite à un hôpital. Des éléments divers et journaliers s'offrent à nous pour nous poser ce problème ! Bien sûr, le fait d'avoir été soigné et guéri nous engage soit par reconnaissance aux multiples rouages qui nous ont sauvés, soit même envers la société toute entière.

Mais comment témoigner notre reconnaissance de cet état serein retrouvé envers tout le monde ? Le fait d'avoir pris conscience est bon, mais il demande autre chose. Il faut à tout prix que le buveur guéri redevienne majeur et responsable. Bien sûr, celui qui rend visite aux malades en cure arrive à être dans le peloton de tête de ceux qui ont compris la responsabilité à tous les échelons.

Responsable de sa guérison ?... Il va témoigner vers ceux qui ont cru (infirmiers, docteurs, corps médical) que c'était possible de guérir et de tenir. Oui il prend la responsabilité de se montrer guéri... au fil des ans... pour toujours ! Et cette responsabilité, il en fera prendre conscience aux membres de la section pour qu'eux aussi se montrent, se démarquent et fassent comme lui...

Si l'ancien malade donne l'exemple, le nouveau guéri fera comme lui. Pourquoi pas ?

Les Centres d'Hygiène Alimentaire (C.H.A.)

Questionnaire national

pour l'action représentative

1 — Quel est le nombre de C.H.A. dans le département ?

2 — Travaillez-vous avec eux ? — Comment ?

3 — Quelle est la composition de l'équipe médico-sociale ?

4 — Quel est le financement ?

REPOUSES FIN JANVIER, à envoyer au Secrétariat National.

12

Les isolés

leur intégration...

VIE LIBRE, Mouvement familial ? Oui ! Son but principal est axé sur le malade et sa famille, mais à côté de cette famille où la maladie a été vaincue, il y a dans la société, une catégorie d'êtres humains que l'on appelle les « isolés ».

Qui sont-ils ? Ce sont des femmes et des hommes divorcés, veufs, célibataires, que la maladie a souvent conduit à vivre cette rupture familiale. Combien de ces femmes et de ces hommes, seuls comme des « paumés », n'osant pas s'intégrer au sein des Mouvements, n'ont pas retrouvé une sécurité et une harmonie de vie intérieure.

L'AVENIR, SOUVENT ÇA FAIT PEUR ET LA CONFIANCE DES AUTRES EST IMPORTANTE

La Sécurité ? Oui ! Il faut d'abord se libérer de l'angoisse et de la culpabilité qui sont souvent mises en évidence par le malade. Les membres du Mouvement doivent s'employer à le convaincre de sa guérison et à lui en faire prendre conscience.

Combien d'isolés qui se trouvent dans des foyers où ils ont, pendant leur séjour, une certaine sécurité, sont, quand vient le dernier mois, de nouveau envahis par la peur et la hantise de se retrouver seuls.

L'isolé se rejette de lui-même, il éprouve une certaine jalousie de ne pouvoir vivre une vie conjugale, familiale qu'il a peut-être connue, mais qu'il ne se sent plus assez fort de revivre. L'abstinence due à la maladie qui l'a éprouvé est souvent pour lui le fait de ne plus accéder à une façon de vivre dans laquelle il pourrait se reconstruire une nouvelle vie dans le sens large du mot. Il ne croit pas que l'abstinence totale et définitive puisse lui apporter une nouvelle vie saine, l'aider dans ses relations, dans

sa recherche d'un travail et une intégration dans la vie sociale qui lui permettra de vaincre cette solitude dont beaucoup de ces « isolés » ont peur ; il faudrait se rappeler les célèbres paroles d'un chanteur « La solitude ça n'existe pas ».

Il y a également l'isolé au sein de sa famille, celui qui a perdu, dans de grandes proportions, pendant sa maladie et son traitement, ses pouvoirs de chef de famille. La conjointe, devenue chef de cette communauté familiale a du mal, après la cure, à redonner à son conjoint ses responsabilités si elle ne lui accorde pas sa confiance, sa participation et son espoir dans la guérison.

LES SERVICES SOCIAUX ONT BESOIN DE NOUS POUR COMPRENDRE ET AIDER LES MALADES ISOLES

J'ai remarqué que trop souvent les malades isolés ont peur de s'intéresser à quelqu'un ou à quelque chose. L'isolé se doit de trouver dans un premier temps un tuteur, une personne à qui se confier, à qui parler, à qui il pourra ouvrir son cœur. Il la trouvera parmi nous, militants **VIE LIBRE**, ayant pour nous notre témoignage, mais il pourra trouver ce réconfort auprès de l'assistante sociale qui lui facilitera également ses démarches et si c'est possible rétablir des liens familiaux et conjugaux en particulier.

Plus les isolés sont déshumanisés, plus il faut savoir se montrer humain et surtout les associer à leur propre relèvement et ne pas le faire pour eux. Et puis il réside, pour les isolés, dans la nécessité de faire quelque chose pour les autres, un des remèdes les plus efficaces pour combler leur souffrance intérieure et leur besoin d'affection, car, en définitive, ils ont surtout besoin d'être aimés et d'aimer.

Jacques RAVE.

L'abrogation des ordonnances de 1967

Si le Mouvement VIE LIBRE ne prend pas parti au plan politique, ni pour un homme, ni pour un parti, ni pour un syndicat, il ne saurait en revanche rester muet ou indifférent à l'environnement économique, social et politique. Cette position nous paraît tout à fait conforme et respectueuse de la Charte de 1954.

A partir du nouveau climat social installé depuis le 10 Mai, il nous faut rassembler un certain nombre de points importants, qui devraient évoluer.

Dans un premier temps, retenons ceux pour qui nous sommes directement concernés et en particulier ceux qui touchent la santé.

Nous allons revoir une question qui a longtemps fait l'objet de débats dans nos Conseils Nationaux depuis 1968 :

QUE SIGNIFIERAIT L'ABROGATION DES ORDONNANCES DE 1967 ?

L'abrogation de ces ordonnances correspondrait ni plus, ni moins aux engagements pris par le Président de la République lors de sa campagne électorale. Parmi les dix propositions pour la santé, faites par M. MITTERRAND, celle-ci occupait la deuxième position.

EN 1967, LE GOUVERNEMENT AVAIT DECIDE A LA PLACE DU PARLEMENT ELU

Les ordonnances de 1967 étaient placées, selon les responsables gouvernementaux d'alors, dans un contexte dit de « rénovation sociale » et de généralisation de la Sécurité Sociale à l'ensemble de la population. Elles donnaient aussi, soi-disant, une autre dimension à la responsabilité, avec pour consigne : équilibrer la gestion.

En réalité, ces « ORDONNANCES » allaient amener un bouleversement important :

L'éclatement de la caisse unique en trois caisses distinctes, avec pour tâche :

équilibre des dépenses et recettes.

Mais entraînaient une autre décision importante au sein du Conseil d'Administration, un nouveau système de paritarisme entre représentants des salariés et du C.N.P.F. (Conseil National du Patronat Français).

Avant 1967, le système en place permettait à l'issue d'élections de voir siéger les représentants des patrons et salariés en fonction de leur influence.

Les représentants des TRAVAILLEURS étaient largement majoritaires.

Les ordonnances supprimaient ce système et la gestion des divers organismes de Sécurité Sociale échappait aux salariés pour être confiée aux représentants du C.N.P.F.

Nous rappelons que ces ordonnances de 67, instituées arbitrairement par le pouvoir de l'époque, ont affaibli la représentativité des travailleurs et renforcé celle du Patronat au sein des Conseils d'Administration.

Les représentants des salariés déjà dépossédés d'une part importante de leurs prérogatives en 1960, voyaient en 1967 leur nombre de sièges passer de 75 % à 50 %, en étant désignés au lieu d'être élus. Les représentants du Patronat s'approprièrent les 50 % restants.

Autre disposition négative de ces ordonnances :

La réduction des taux de remboursement des soins de santé.

Les prestations de l'assurance maladie attribuées, ainsi que les modalités de participation des assurés aux frais engagés pour se soigner étaient fixées par décret.

Ces ordonnances limitaient également le taux de remboursement des organismes qui pratiquaient une assurance complémentaire du risque maladie (c'est-à-dire les sociétés mutualistes) dont il était prévu d'en contrôler les activités.

Mesurons l'importance que revêtirait l'abrogation de telles ordonnances :

— Le retour à la gestion démocratique de la Sécurité Sociale, confiée majoritairement aux assurés sociaux eux-mêmes.

— Remboursement à 80 et 100 % de dépenses de soins réellement engagées.

A Vie Libre, nous avons toujours demandé la reconnaissance de l'alcoolisme, comme maladie de longue durée, avec une prise en charge maximale, c'est-à-dire 100 %.

Notre place à nouveau au sein de la plateforme de défense de la Sécurité Sociale à partir de 1976, a été essentiellement motivée par le souci de défendre un acquis, une protection sociale avant tout, afin que les travailleurs, dont nous sommes, puissent utiliser pour se soigner.

LE RESPECT DU MALADE ALCOOLIQUE N'EST-IL PAS AUSSI DE LUI DONNER LES MOYENS FINANCIERS POUR SE FAIRE SOIGNER ?

Le droit à la santé pour tous, c'est d'agir, de lutter contre toutes les causes agressant la santé des hommes, y compris l'alcoolisme :

Comment, sinon préserver ce capital de bien-être physique, mental et social que l'être humain doit posséder pour son bonheur et son épanouissement !

POUR SUIVRE NOTRE ACTION

Le Mouvement VIE LIBRE, association humanitaire et de défense de la santé, doit se faire entendre.

Nous allons le faire par l'intermédiaire de notre Action Représentative, laquelle ne peut avoir d'efficacité, que dans la mesure où l'ensemble du Mouvement, se sentira capable d'interpeller le pouvoir politique à travers les Ministères, les institutions publiques.

Nous envisageons de nous rendre prochainement en délégation auprès de M. le Premier Ministre, le Ministre de la Santé, et Mme QUESTIAUX, Ministre de la Solidarité, chargée du dossier « Sécurité Sociale ».

Nos dossiers contiendront des questions précises. Nous redirons à Mme le Ministre de la Solidarité, notre désir d'une Sécurité Sociale servant des prestations d'un juste niveau, et son corollaire : l'abrogation des ordonnances de 1967 (une participation réelle des assurés sociaux à la gestion notamment).

Et par l'intermédiaire des caisses d'Assurance Maladie, soit nationale, régionales, départementales ou locales, les moyens financiers (subventions) dont le Mouvement Vie Libre a réellement besoin pour son action.

A. GRELIER.

Après le dossier « notre programme de santé » dans « Libres » de novembre et décembre, nous continuerons en janvier avec un dossier sur « La Santé ». Pour cela, la Sécurité Sociale restera l'une de nos grandes préoccupations.

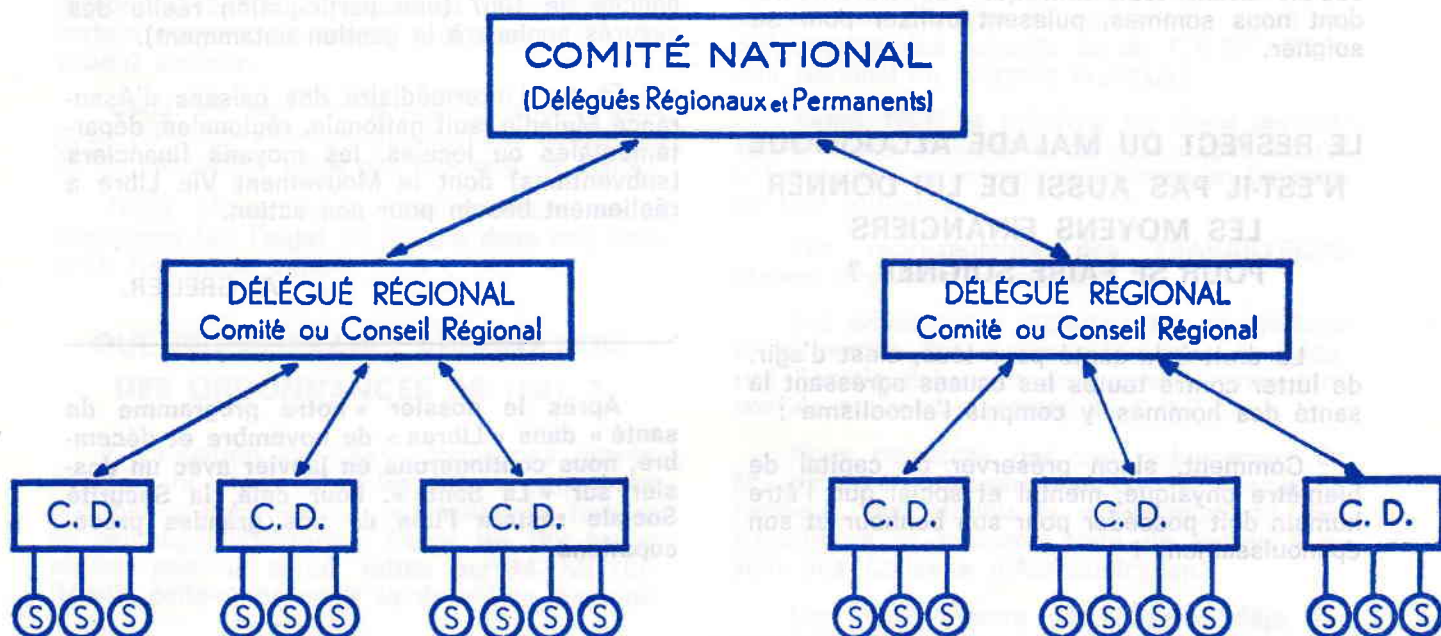
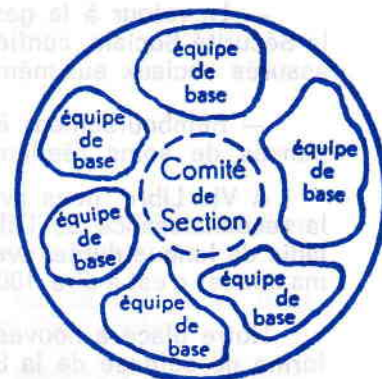
L'ORGANISATION DU MOUVEMENT " VIE LIBRE "

Avant toute chose la base du MOUVEMENT
VIE LIBRE c'est **LA SECTION**

La section Locale du MOUVEMENT NATIONAL
VIE LIBRE est composée de plusieurs
ÉQUIPES DE BASE

La Section est pensée, animée par
un Comité de Section et un Bureau

LA SECTION



libres

REVUE DU MOUVEMENT VIE LIBRE
GUERISON ET PROMOTION
DES VICTIMES DE L'ALCOOLISME
ET LUTTE CONTRE LES CAUSES

REDACTION - ADMINISTRATION : 8, impasse Dumur, 92110 CLICHY

Abonnement annuel (paraît 6 fois par an) ordinaire : **15,00 ₣**

C. C. P. : Mouvement Vie Libre Paris 10.499.03